

1 **Gouverner les campagnes**
2 **Analyse micro-sociale**
3 **et construction institutionnelle**
4 **(Río de la Plata, fin du XVIII^e siècle)**

5 *Darío G. Barriera*

6
7 À Juan Carlos Garavaglia, cher maître et ami, *in memoriam*.
8

9
10 **Les premières années** du XVIII^e siècle inaugurèrent un long processus de trans-
11 formation gouvernementale des territoires que la monarchie hispanique possédait
12 autour du globe. Sur les conseils de son grand-père Louis XIV, roi de France,
13 Philippe V mit sur pied de nouvelles institutions pour les administrer et introduisit
14 des formes de communication jusque-là inédites¹. Il rompit avec la politique
15 territoriale privilégiée par la dynastie précédente qui avait fait de l'empire un
16 archipel politique démesuré et vulnérable². Le Conseil des Indes, second organe le
17 plus important (derrière le Conseil de Castille) dans le modèle polysynodal, fut
18 lentement privé de ses fonctions de gouvernement. Il devint un organisme chargé
19 d'administrer la justice quand il n'était pas réduit à un simple rôle consultatif. Parmi
20 les modèles de gouvernement dont les principes circulaient depuis longtemps des
21 deux côtés des Pyrénées figurait l'intendance³. Jean Orry, homme d'affaires français

1 - Francisco Javier GUILLAMÓN ÁLVAREZ et Julio David MUÑOZ RODRÍGUEZ, *Educando al príncipe. Correspondencia privada de Luis XIV a Felipe V durante la guerra de Sucesión*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2008.

2 - José Javier RUIZ IBÁÑEZ et Bernard VINCENT, *Los siglos XVI-XVII. Política y sociedad*, Madrid, Síntesis, 2007 ; John H. ELLIOTT, *España, Europa y el mundo de ultramar, 1500-1800*, Madrid, Taurus, 2010. Philippe V réforma radicalement le Conseil des Indes en 1706 : Guillermo BURGOS LEJONAGOITIA, *Gobernar las Indias. Venalidad y méritos en la provisión de cargos americanos, 1701-1746*, Almería, Universidad de Almería, 2014, p. 83.

3 - La circulation de ces modèles ne se faisait pas dans un sens unidirectionnel, de la France vers l'Espagne : Anne DUBET et José Javier RUIZ IBÁÑEZ (dir.), *Las monarquías española y francesa, siglos XVI-XVIII. Dos modelos políticos ?*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.

22 envoyé à Madrid pour réformer les finances en tant que contrôleur général de
 23 Philippe V, était favorable à l'importation de ce système en Espagne ; cette proposition
 24 fut entérinée par le Conseil d'État en 1711 et appliquée par Philippe V dans les
 25 frontières de la péninsule Ibérique⁴.

26 Les difficultés inhérentes au gouvernement d'immenses régions, distantes
 27 les unes des autres et mal connues malgré les efforts déployés pour les administrer,
 28 n'étaient propres ni à la monarchie hispanique ni au siècle des Lumières. Depuis
 29 la fin du xv^e siècle, la circulation d'agents, de marchandises ou d'instruments
 30 juridiques et le partage d'expériences politiques s'étaient affirmés avec l'expansion
 31 territoriale des monarchies ou des confédérations – comme les Provinces-Unies.
 32 L'histoire connectée se nourrit de l'analyse de ces échanges, s'efforçant de
 33 comprendre ce que les sources extra-européennes disent du rapport aux
 34 Européens et à leur prétendue modernité intrinsèque⁵. Au xvi^e siècle, la création
 35 de villes fut la stratégie privilégiée par la monarchie pour gouverner l'espace
 36 américain. Leurs fondateurs les dotèrent d'immenses juridictions, sans commune
 37 mesure avec celles dessinées dans la péninsule⁶. Deux siècles plus tard, quand
 38 Charles III voulut transposer à l'échelle impériale le modèle d'organisation
 39 politique que son arrière-grand-père avait recommandé à son père Philippe V⁷,
 40 il apprit que ses sujets américains vivaient majoritairement dispersés dans de
 41 vastes régions rurales où peu de ses agents s'aventuraient⁸. Quelle relation unissait
 42 gouvernants et gouvernés dans ces espaces⁹? À quel point la culture juridique
 43 et politique de leur temps influençait-elle leurs pratiques? Quels moyens utilisèrent

4-Fabrice ABBAD et Didier OZANAM, *Les intendants espagnols du XVIII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 1992; Pablo FERNÁNDEZ ALBALADEJO (dir.), *Los Borbones. Dinastía y memoria de nación en la España del siglo XVIII*, Madrid, Marcial Pons/Casa de Velázquez, 2001.

5-Romain BERTRAND, « Histoire globale, histoires connectées », in A. CAILLÉ et S. DUFOIX (dir.), *Le tournant global des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, p. 44-66; Sanjay SUBRAHMANYAM, « Connected Histories: Notes towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia », *Modern Asian Studies*, 31-3, 1997, p. 735-762.

6-Darío G. BARRIERA, *Ouvrir des portes sur la terre. Microanalyse de la construction d'un espace politique. Santa Fe, 1573-1640*, trad. par F. Godicheau, Toulouse, Presses universitaires du Midi, [2013] 2016.

7-Luis NAVARRO GARCÍA, *Las reformas borbónicas en América. El plan de intendencias y su aplicación*, Séville, Universidad de Sevilla, 1995.

8-Au-delà de leurs caractéristiques géographiques, les campagnes américaines sont des espaces dépourvus de villages. Elles commencent après la trame urbaine de la « ville » et se distinguent des « villages d'Indiens » qui étaient dotés d'un gouvernement distinct, composé d'Espagnols et d'Indiens. Selon le rapport du comte de Floridablanca, intitulé *Estado general de la población de España en el año de 1787*, 70 % de la population péninsulaire occupait des activités agropastorales. Voir Gonzalo ANES, *Economía y sociedad en la Asturias del Antiguo Régimen*, Barcelone, Ariel, 1988.

9-Le terme « gouverné » renvoie ici au sens que lui prête Partha CHATTERJEE, *The Politics of the Governed: Reflections on Popular Politics in Most of the World*, New York, Columbia University Press, 2004.

44 ces différents acteurs pour s'affirmer, construire et administrer ces espaces confor-
 45 mément au régime juridictionnel, cette délégation divine de l'*autoritas* et de la *potestas* ?
 46 Ces questions nous guideront dans l'analyse à échelle réduite, et indexée sur les
 47 principes de la microhistoire, d'un aspect essentiel du programme de réformes
 48 bourbonniennes : le mode de gouvernement des campagnes ¹⁰.

49 **La micro-analyse, instrument d'appréhension** 50 **des phénomènes sociaux et institutionnels**

51 Le dessein de cet article n'est pas d'évaluer le degré d'application des réformes
 52 bourbonniennes sur un périmètre particulier de la monarchie ¹¹, ni d'en examiner
 53 les limites ¹². Dans le sillage d'une historiographie des monarchies composites qui
 54 a pointé les carences de concepts binaires – centre/périphérie ou global/local –
 55 utilisés pour penser le fonctionnement de l'ensemble impérial, il convient d'opérer
 56 un décentrement en envisageant cette question *à partir* d'un espace et non *dans*
 57 un espace prédéterminé ¹³. Les récents renouvellements historiographiques favo-
 58 risent et exigent à la fois l'adoption d'un regard micro-analytique sur le problème
 59 universel posé par l'accélération des circulations des biens et des personnes au sein

10-Au début du XIX^e siècle, les libéraux qualifiaient d'« ingouvernables » les populations rurales après la guerre d'indépendance de l'Argentine : Antonio ANNINO, *Silencios y disputas en la historia de Hispanoamérica*, Bogota, Universidad externado de Colombia/Taurus, 2014. Les historiographies libérales prétendent encore que le caudillisme et le clientélisme sont l'une des traductions du caractère rustique de ces populations rurales. Pour une critique de cette pensée, voir Raúl O. FRADKIN et Jorge GELMAN, *Juan Manuel de Rosas. La construcción de un liderazgo político*, Buenos Aires, EDHASA, 2015.

11-Voir la synthèse de Horst PIETSCHMANN, « Un testimonio del impacto del reformismo borbónico en Nueva España. La representación del intendente de Puebla de los Angeles de 27 de junio de 1792 », *Jahrbuch für Geschichte Lateinamerikas*, 31, 1994, p. 1-38. Les lectures de ces réformes par David Brading et par John Lynch ont été peu à peu abandonnées : le premier voyait dans ces mesures « une révolution dans le gouvernement », le second « une deuxième conquête ». Durant les années 1990, les interprétations du phénomène par François-Xavier Guerra et Antonio Annino se sont imposées et sont devenues classiques. Sur le Río de la Plata, voir José M. MARILUZ URQUIJO (dir.), *Estudios sobre la real ordenanza de intendentes del Río de la Plata*, Buenos Aires, Instituto de investigaciones de historia del derecho, 1995.

12-Rafael DIEGO-FERNÁNDEZ DE SOTELO *et al.* (dir.), *De reinos y subdelegaciones. Nuevos escenarios para un nuevo orden en la América borbónica*, Zamora, El Colegio de Michoacán, 2014.

13-Bartolomé YUN CASALILLA (dir.), *Las redes del imperio. Élités sociales en la articulación de la Monarquía hispánica, 1492-1714*, Madrid/Séville, Marcial Pons/Universidad Pablo de Olavide, 2009 ; Pedro CARDIM *et al.* (dir.), *Polycentric Monarchies: How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Economy?*, Portland, Sussex Academic Press, 2012 ; Ana CRESPO SOLANA (dir.), dossier « Empires: Concepts and New Research on the Hispanic World, 16th-18th Centuries », *Culture and History Digital Journal*, 3-1, 2014.

60 d'espaces impériaux profondément transformés économiquement¹⁴. Lorsque
 61 Charles III conduisit la grande réforme des intendants, de 1762 jusqu'à sa mort
 62 en 1788, il se heurta à deux problèmes inédits. D'une part, sur le territoire américain,
 63 la production agraire se concentrait entre les mains de petits et moyens cultivateurs
 64 créoles qui accaparaient les ressources¹⁵. D'autre part, l'arsenal juridique servant à
 65 juguler ces infractions était devenu obsolète et inadéquat, du moins selon ceux qui
 66 s'estimaient lésés par cette évolution.

67 La présence accrue, dans les campagnes et sur les routes, d'une population
 68 sans aveu, peu intégrée aux structures sociales espagnoles, suscitait des inquié-
 69 tudes¹⁶. Malgré son altérité, celle-ci accumulait depuis plus de deux siècles une
 70 expérience dans l'art de négocier son obéissance et avait appris à composer avec les
 71 autorités¹⁷. L'administration de la justice en milieu rural était essentielle, car elle
 72 assurait le maintien de la *pax publica* à travers la figure du juge-gouverneur
 73 (*juez-gobernador*) de proximité. Souvent originaire de la zone où il officiait, il était
 74 fréquent que ce juge rural s'acquittât, dans le même temps, du recouvrement de
 75 contributions fiscales ordinaires ou extraordinaires. Bien que cette fonction ne fût

14-L'histoire des justices inférieures, rurales et urbaines, fut cruciale pour la compréhension de ces questions. Voir Felipe CASTRO GUTIÉRREZ, *Nueva ley y nuevo rey. Reformas borbónicas y rebelión popular en Nueva España*, Zamora, El Colegio de Michoacán, 1996; Sergio SERULNIKOV, *Conflictos sociales e insurrección en el mundo colonial andino. El norte de Potosí en el siglo XVIII*, Buenos Aires, Fondo de cultura económica, 2006; Federica MORELLI, *Territorio o nación. Reforma y disolución del espacio imperial en Ecuador, 1765-1830*, Madrid, Centro de estudios políticos y constitucionales, 2005; Juan Carlos GARAVAGLIA, *San Antonio de Areco, 1680-1880. Un pueblo de la campaña, del Antiguo Régimen a la modernidad argentina*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2009; María Paula POLIMENE (dir.), *Autoridades y prácticas judiciales en el Antiguo Régimen. Problemas jurisdiccionales en el Río de la Plata, Córdoba, Tucumán, Cuyo y Chile*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2011; Jordana DYM, « El poder en la Nueva Guatemala. La disputa sobre los Alcaldes de barrio », *Cuadernos de literatura*, 14-28, 2010, p. 196-229; Julián Andrei VELASCO PEDRAZA, *Justicia para los vasallos de su majestad. Administración de justicia en la villa de San Gil, siglo XVIII*, Bogota, Editorial universidad del Rosario, 2015. La perspective micro-analytique s'est abondamment nourrie de la théorie des réseaux: Jean-Pierre DEDIEU et Zacarias MOUTOUKIAS, « L'approche de la théorie des réseaux sociaux », in J. L. CASTELLANO et J.-P. DEDIEU (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 7-30; Michel BERTRAND, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

15-Juan Carlos GARAVAGLIA et Jorge GELMAN, « Mucha tierra y poca gente. Un nuevo balance historiográfico de la historia rural platense (1750-1850) », *Historia agraria*, 15, 1998, p. 29-50.

16-Sur l'assimilation de l'étranger au misérable, voir Simona CERUTTI, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.

17-Juan Carlos GARAVAGLIA, « Alcaldes de la hermandad et juges de paix à Buenos Aires (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Études rurales*, 149-150, 1999, p. 99-110; l'organisation de la justice dans les campagnes de Buenos Aires durant l'expansion coloniale sur les territoires indigènes fait l'objet de réflexions de Fradkin et de Gelman dans plusieurs articles publiés dans le même numéro de cette revue. Sur le concept d'obéissance négociée, voir Jean-Paul ZÚÑIGA (dir.), *Negociar la obediencia. Autoridad y consentimiento en el mundo ibérico en la Edad Moderna*, Grenade, Comares, 2013.

76 pas prévue par les ordonnances royales sur les intendants¹⁸, elle n'était pas excep-
 77 tionnelle. Sous des modalités et des noms différents, les juges ruraux se multi-
 78 plièrent sur les territoires visés par les réformes : des Canaries aux Philippines et
 79 de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade à celle du Río de la Plata¹⁹. L'absence
 80 de codification et de prescriptions formelles expliquait la diversité des dispositifs
 81 organisant le gouvernement des campagnes. Les juges ruraux étaient tantôt nommés
 82 par les municipalités, tantôt par les gouverneurs-intendants ou leurs subdélégués²⁰,
 83 qui les instrumentalisaient pour affaiblir les municipalités (*cabildos*)²¹.

84 Un modèle explicatif a longtemps soutenu que les intendants mirent en
 85 œuvre le programme des ordonnances (*ordenanzas*) avec des difficultés variables²².
 86 Ils se heurtèrent notamment au refus de certains corps de ville²³ de ratifier ces
 87 réformes²⁴. La méthode micro-analytique envisagée ici permet de réviser ce récit.

18- Je me réfère ici aux ordonnances de Buenos Aires : *Real Ordenanza para el establecimiento e instrucción de Intendentes de Ejército y Provincia en el Virreinato de Buenos Aires del 28 de enero de 1782*, Madrid, Imprenta Real, 1783. Les mêmes phénomènes furent observés en Nouvelle-Espagne (1786) où, néanmoins, l'application des ordonnances provoqua des conflits entre les membres des villes, des villages, les propriétaires d'haciendas et les subdélégués des intendants.

19- Sur la Nouvelle-Espagne, voir R. DIEGO-FERNÁNDEZ DE SOTELO *et al.* (dir.), *De reinos y subdelegaciones...*, *op. cit.* Sur le cas chilien, voir Lucrecia ENRÍQUEZ, « Los jueces diputados y los distritos judiciales borbónicos en Chile (1786-1818) », *Revista chilena de derecho*, 43-2, 2016, p. 643-668.

20- Les ordonnances royales sur les intendants associèrent à chaque intendance des gouverneurs-intendants. Ils étaient assistés par des subdélégués (*subdelegados*). Spécialisés dans les affaires militaires et financières, ces derniers siégeaient à la tête de subdélégations (*subdelegaciones*) ; il s'agissait de villes dotées de trésoreries royales.

21- Francisco Javier GUILLAMÓN ÁLVAREZ, *Las reformas de la administración local durante el reinado de Carlos III*, Madrid, Instituto de estudios de administración local, 1980. Outre Federica Morelli et Julián Velasco Pedraza sur la Nouvelle-Grenade, voir Jorge CONDE CALDERÓN, « La administración de justicia en las sociedades rurales del Nuevo Reino de Granada, 1739-1803 », *Historia crítica*, 49, 2013, p. 35-54 ; María Victoria MONTOYA GÓMEZ, « La jurisdicción de los jueces pedáneos en la administración de justicia a nivel local. La ciudad de Antioquia, 1750-1809 », *Anuario colombiano de historia social y de la cultura*, 39-2, 2012, p. 19-40. Sur les Philippines, voir Luis Ángel SÁNCHEZ GÓMEZ, « Gobierno y administración del territorio en Filipinas (1565-1898) », in S. BERNABÉU ALBERT (dir.), *Poblar la inmensidad. Sociedades, conflictividad y representación en los márgenes del imperio hispánico (siglos XV-XIX)*, Madrid/Barcelone, CSIC/Ediciones Rubeo, 2010. Sur le Río de la Plata, voir Carlos Mario STORNI, *Investigaciones sobre la historia del derecho rural argentino. Españoles, criollos, indios y gauderios en la llanura pampeana*, Buenos Aires, Instituto de investigaciones de historia del derecho, 1997.

22- Edberto Óscar ACEVEDO, « La causa de policía (o gobierno) », in J.M. MARILUZ URQUIJO (dir.), *Estudios sobre la real ordenanza de intendentes...*, *op. cit.*, p. 43-82, en particulier p. 63.

23- Sur l'espace andin, voir Sergio SERULNIKOV, « La Insurrección Tupamarista. Historias e historiografías », *20/10 Historia*, 9 févr. 2015, p. 1-12, <https://rodrigomorenog.files.wordpress.com/2015/07/serulnikov-la-insurreccion3b3n-tupamarista-historias-e-historiografic3adas-20-10-historia.pdf>.

24- Comme celle concernant la privation de la capacité d'élire les alcades ordinaires. Archivo general de la provincia de Santa Fe (ci-après AGSF), Varios documentos, 1634-1816,

88 Elle suppose de retracer, entre 1784 et 1789, ce processus de création institution-
 89 nelle à l'échelle d'un vaste canton rural (*partido*) s'étendant au sud de Santa Fe.
 90 Elle invite pour cela à restituer les expériences des individus engagés dans cette
 91 entreprise et l'étendue de leurs ressources relationnelles²⁵. Il n'est pas surprenant
 92 que cet objet d'étude ait été peu balisé par les historiens : en effet, ni les conflits
 93 qu'engendra ce processus institutionnel ni la solution retenue n'avaient été prévus
 94 par la législation ; l'historiographie demeure donc muette à ce sujet. Les sources
 95 qui soutinrent le dialogue entre les acteurs en présence (habitants, repré-
 96 sentants, municipalités, vice-roi/intendant) sont à étudier de façon privilégiée²⁶.

97 **Gouverner des territoires étendus** 98 **et des populations dispersées**

99 La « province géante²⁷ » du Paraguay était une source de fierté pour la monarchie
 100 hispanique. Son gouvernement représentait cependant un défi à l'issue incertaine.
 101 À la différence d'autres régions comme le Mexique ou le Pérou, les populations
 102 indigènes s'y déplaçaient en fonction des relations qu'elles entretenaient avec
 103 leurs voisins, des guerres, des événements climatiques ou de la disponibilité des
 104 ressources locales. La monarchie catholique mena la conquête à l'aide d'instru-
 105 ments dont la souplesse rendait possible la négociation avec les natifs des régions
 106 soumises²⁸. Garantie de son hégémonie, sa politique consistait à les regrouper
 107 dans des réductions indiennes afin de les « policer »²⁹. Cependant, même lorsque
 108 cette population était présentée comme un ensemble de vassaux très chrétiens
 109 ou d'« Indiens amis » qui avaient abandonné le statut d'infidèles, cette volonté

carton 20, f. 10 : après contestation de la municipalité de Santa Fe, le vice-roi Arredondo lui rétablit cette prérogative en 1791.

25-Les thèses de Jacques Revel et de Bernard Lepetit furent une source d'inspiration : Jacques REVEL, « L'institution et le social », in B. LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 63-84 ; Bernard LEPETIT, *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel, 1999. Voir aussi Giovanni LEVI, *La herencia inmaterial. La historia de un exorcista piemontes del siglo XVII*, Madrid, Nerea, 1990.

26-Elles sont tirées de différents fonds d'archives : Archivo general de la Nación (Buenos Aires, ci-après AGN), Archivo general de la provincia de Santa Fe, Archivo del departamento de estudios etnográficos y coloniales de Santa Fe, Archivos parroquiales de Santa Fe y Coronda.

27-Bien qu'elle ait été employée par les contemporains, cette expression a été popularisée par Justo PRIETO, *Paraguay, la provincia gigante de las Indias. Análisis espectral de una pequeña nación mediterránea*, Buenos Aires, El Ateneo, 1951.

28-James LOCKHART, *Los Nahuas después de la Conquista. Historia social y cultural de los Indios del México central, del siglo XVI al XVIII*, trad. par R. Reyes Mazzoni, Mexico, Fondo de cultura económica, [1992] 1999.

29-Au Paraguay et au Río de la Plata, les jésuites jouèrent un rôle central dans ce processus de domestication des populations indigènes.

110 d'encadrement se maintenait. Les métissages, l'échec de certaines réductions et
 111 la menace constituée par les nations non assujetties renouvelaient la question :
 112 comment gouverner des communautés dispersées sur d'immenses territoires ?

113 Les corpus juridiques de tradition judéo-chrétienne reflétaient une préoccu-
 114 pation habituelle des gouvernants : résoudre l'équation liant extension territoriale,
 115 distribution de la population et exercice juridictionnel³⁰. Plus tard, la monarchie
 116 hispanique transcrivit dans sa langue des dispositifs gouvernementaux hérités
 117 des droits romain et musulman. Néanmoins, leur formulation varia au cours du
 118 temps. Au XVIII^e siècle, la croissance démographique, les tensions aux frontières avec
 119 l'Angleterre, le Portugal et les Indiens infidèles, l'expulsion des jésuites en 1767 et
 120 l'affirmation du caractère agricole de ces espaces exacerbèrent ces enjeux. La
 121 présence physique d'officiers de justice et d'agents royaux sur ce territoire devint
 122 une question centrale.

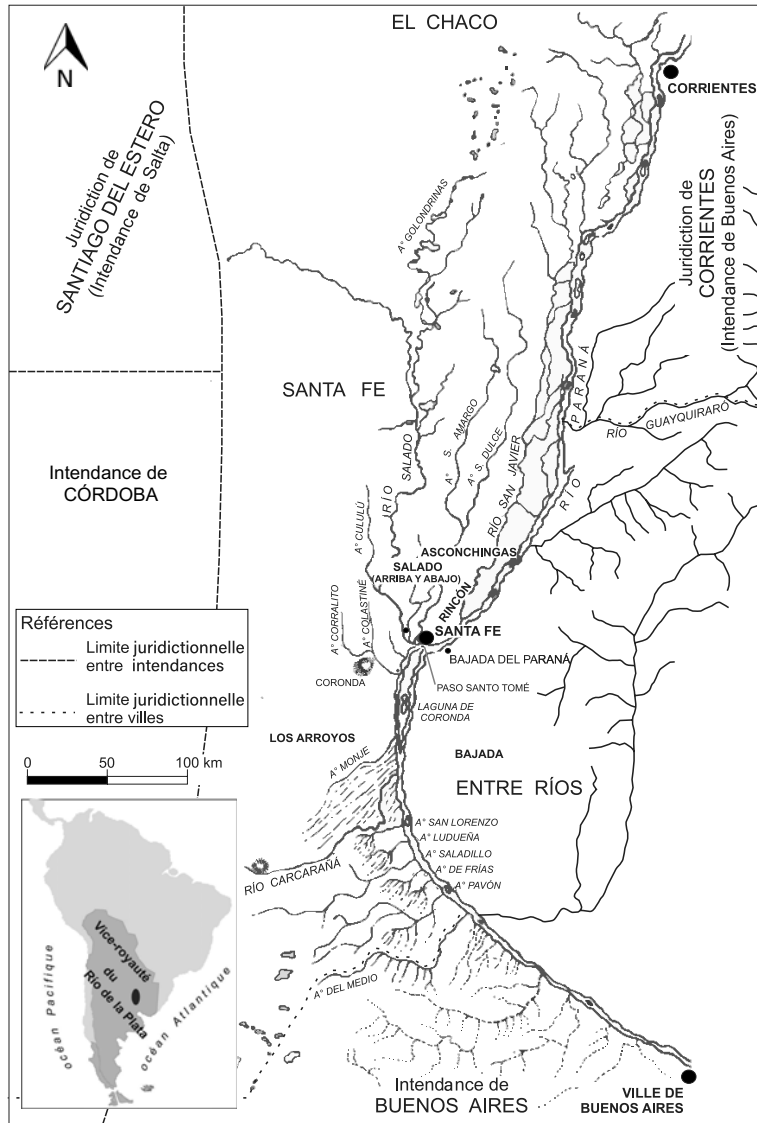
123 Le carrefour du Paraguay

124 Ville la plus ancienne du gouvernorat (*gobernación*) du Río de la Plata, Santa Fe fut
 125 toujours en situation de dépendance. Dès sa fondation en 1573, elle fut subor-
 126 donnée à Asunción, le siège du gouvernement du Paraguay. À la fin de l'année
 127 1617, quand « la province géante » fut scindée en deux, la municipalité passa sous
 128 la tutelle de la nouvelle province de Buenos Aires. Ni la création de la vice-royauté
 129 du Río de la Plata en 1776, ni celle de l'Audience de Buenos Aires (1661-1671 et
 130 1785-1812) ne changèrent le cours de son destin (carte 1). Elle n'occupa jamais le
 131 sommet de la pyramide institutionnelle et religieuse de l'entité qui l'englobait.

132 Au XVIII^e siècle, Santa Fe vit sa population s'accroître rapidement. Les
 133 peuples mocovís du centre de la dépression du *Gran Chaco* multipliaient les incur-
 134 sions à proximité des fermes situées au nord de la ville. En 1710, les assaillants
 135 furent partiellement repoussés à la suite d'expéditions militaires commandées par
 136 le gouverneur de la cité voisine de Tucumán. Mais sous la pression des Mocovís,
 137 les campagnes situées au nord et à l'ouest du maillage urbain – les contrées de
 138 Rincón, de Salado et de Cululú – se dépeuplaient. Les familles cherchaient refuge

30-Sur les conséquences spatiales de la nature juridictionnelle du pouvoir et de l'utilisation des technologies de gouvernement, l'historiographie est débitrice du travail pionnier d'António M. HESPAÑA, *Visperas del Leviatán. Instituciones y poder político. Portugal, siglo XVII*, Madrid, Taurus, 1990 ; *Id.*, *La gracia del derecho. Economía de la cultura en la Edad Moderna*, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 1993. Voir aussi Pietro COSTA, « Uno 'spatial turn' per la storia del diritto? Una rassegna tematica », *Research Paper Series*, Max Planck Institute for European Legal History, 2013, https://archive.org/details/research_paper_no2013-07. On trouve un récent bilan historiographique dans Darío G. BARRIERA, « Entre el retrato jurídico y la experiencia en el territorio. Una reflexión sobre la función distancia a partir de las normas de los Habsburgo sobre las sociabilidades locales de los oidores americanos », *Caravelle*, 101, 2013, p. 133-154. Voir aussi Guillaume GAUDIN, *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de La Calle, commis du Conseil des Indes*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Carte 1 – Santa Fe et ses cantons ruraux (pagos) dans la vice-royauté du Río de la Plata (1783)



Sources : Darío G. Barraera et Facundo Scordo.

139 en périphérie de Santa Fe ou sur la rive orientale du Paraná. Certaines se fixaient
 140 encore plus loin au sud, à Coronda, à dix lieues de Santa Fe, ou à Los Arroyos, à
 141 trente lieues au sud en direction de Buenos Aires. Entre 1720 et 1730, ces espaces
 142 absorbèrent les migrations de créoles ou d'indigènes vivant dans des réductions
 143 (*reducciones de Indios*) et subissant les attaques des Indiens libres. Assiégés,
 144 les habitants de Santa Fe finirent par proposer de déplacer une nouvelle fois

145 leur ville³¹, sans jamais perdre de vue son importance stratégique : ils savaient qu'elle
 146 commandait le passage entre le Río de la Plata, les régions du Paraguay, de Cuyo
 147 et de Potosi³². Au sein du « corps » vice-royal, Santa Fe était le carrefour du Paraguay.

148 Pourtant régulièrement exposée aux incursions indiennes, la ville se déve-
 149 loppa. Selon ses registres paroissiaux, les premiers baptêmes furent enregistrés à
 150 Salado à partir de 1730 ainsi qu'à Coronda et à Rincón, quoique de manière discon-
 151 tinue. Au cours de la décennie 1730, environ 7 000 créoles d'origine européenne³³
 152 résidaient à Santa Fe et dans les fermes de son proche arrière-pays. Par ailleurs, les
 153 terres concédées à ces derniers par la municipalité à la fin du XVII^e siècle, dans un
 154 espace s'étendant jusqu'à cinquante lieues au sud de la ville, furent morcelées par la
 155 coutume égalitaire castillane. Ce mouvement s'accompagna de l'installation de
 156 familles dans des fermes organisées autour d'oratoires. À partir de 1717, les décisions
 157 militaires prises par le gouverneur Bruno Mauricio de Zabala densifièrent l'axe de
 158 peuplement Coronda-Rosario, situé sur la voie fréquentée qui reliait Santa Fe à
 159 Buenos Aires³⁴. Dès 1725, Santa Fe dépêcha dans le canton de Los Arroyos et à
 160 Bajada un juge rural instruisant des affaires mineures, l'alcade de la *hermandad*³⁵.
 161 En 1730, l'évêché de Buenos Aires fonda sur ces territoires les cures de Rosario et
 162 de Paraná.

163 Durant les années 1740, les alliances conclues avec les chefs indiens qui
 164 « s'engageaient à maintenir la paix et à apporter leur aide militaire contre les

31 - En effet, Santa Fe avait été déplacée de son site originel, au bord de la rivière San Javier, pour être reconstruite entre 1653 et 1660 à son emplacement actuel, le long du Salado. Miriam MORICONI, « Con los curas a otra parte. Curatos rurales y doctrinas en la frontera sur santafesina (1700-1740) », in D. G. BARRIERA et R. FRADKIN (dir.), *Gobierno, justicias y milicias. La frontera entre Buenos Aires y Santa Fe (1720-1830)*, La Plata, Universidad nacional de La Plata, 2014, p. 71-119, revient sur cet épisode au cours duquel des Indiens furent conduits vers le sud.

32 - Juan Carlos GARAVAGLIA, *Mercado interno y economía colonial. Tres siglos de historia de la yerba mate*, Mexico, Grijalbo, 1983.

33 - L'expression ne rend pas compte de la composition complexe de cette population d'origine européenne dont les ascendants étaient installés en Amérique depuis des périodes variées. Elle ne dit rien non plus de la diversité de ceux résidant dans la maisonnée de ces créoles ni de leur identité biologique. Cette étiquette sociopolitique commode agrégeait en réalité des populations « blanches », « espagnoles » et « créoles ». Bien que ce concept appauvrisse la description en lissant les traits d'identité de ces individus, il facilite néanmoins la compréhension d'informations disparates et irrégulières, typiques des sociétés pré-statistiques.

34 - Griselda TARRAGÓ, « The Long Kiss Goodbye: Santa Fe and the Conflict over the Privilege of *Puerto Preciso* (1726-1743) », in G. DE LUCA et G. SABATINI (dir.), *Growing in the Shadow of an Empire: How Spanish Colonialism Affected Economic Development in Europe and in the World (XVIIth-XVIIIth c.)*, Milan, Franco Angeli, 2012, p. 271-284, indique que la situation de la région s'améliora à partir de 1734 avec la désignation de deux membres de l'élite locale à des postes clés : Francisco Javier de Echagüe y Andía devint lieutenant du gouverneur et Francisco de Vera Muxica fut nommé échevin ; le ralentissement de leurs affaires personnelles poussa ces deux personnages à prendre ces problèmes à bras-le-corps.

35 - Sur cette fonction, voir Darío G. BARRIERA « Justicias rurales : el oficio de alcalde de la hermandad entre el derecho, la historia y la historiografía (Santa Fe, Gobernación del Río de la Plata, siglos XVII a XIX) », *Andes*, 24-1, 2013, <http://ref.scielo.org/fgpqxh>.

165 populations rebelles³⁶ » favorisèrent la fondation des réductions de San Javier
 166 en 1743 (composée de Mocovís) et de San Jerónimo en 1748 (composée d'Abipones),
 167 toutes deux supervisées par des jésuites³⁷. En 1744, Santa Fe recensait 205 chefs
 168 de foyer et 63 soldats, soit environ 1 000 habitants au total dans la zone urbaine.
 169 L'historien Juan Álvarez estimait que, à la même époque, la zone située au sud du
 170 fleuve Carcarañá était peuplée d'environ 1 300 créoles³⁸.

171 Il est difficile d'évaluer précisément la population indigène. Même en ne rete-
 172 nant dans nos calculs que les Indiens des réductions – outre celles mentionnées,
 173 d'autres furent créées ou rétablies en 1750, 1753, 1760, 1774 et 1780³⁹ –, les
 174 oscillations numériques sont constantes. La tendance centrifuge associée à l'essor
 175 démographique de Santa Fe et de ses campagnes entre 1720 et 1730 s'inversa après
 176 la réception par la ville du privilège fiscal de *Puerto preciso* en 1739. Dorénavant,
 177 toutes les embarcations en provenance du Paraguay devaient y débarquer leurs
 178 marchandises et acquitter des droits de douane et d'autres taxes. Surtout, entre 1750
 179 et 1790, la ville et sa périphérie prospérèrent en raison du développement des
 180 activités agricoles et de l'élevage. Le déclin d'un système fondé sur l'autoconsom-
 181 mation s'accompagna d'un fort mouvement migratoire en provenance des zones
 182 rurales septentrionales. Au début de l'année 1760, après l'envoi de la bulle de la
 183 sainte croisade⁴⁰, les habitants de Salado et de Rincón furent enregistrés sur les rôles
 184 fiscaux, lesquels recensaient respectivement 90 et 47 familles⁴¹.

185 En 1795, Santa Fe et son pays comprenaient entre 4 000 et 5 000 habitants
 186 d'origine créole⁴²; le canton de Rincón en comptait 700. L'historien Manuel María

36-Florencia Sol NESIS, *Los grupos mocoví en el siglo XVIII*, Buenos Aires, Sociedad argentina de antropología, 2005, p. 16.

37-Sur la réduction de San Javier, voir F. S. NESIS, *Los grupos mocoví...*, *op. cit.*; sur celle de San Jerónimo, voir Carina Paula LUCAIOLI, *Los grupos abipones hacia mediados del siglo XVIII*, Buenos Aires, Sociedad argentina de antropología, 2005; sur la nature juridictionnelle de chacune de ces entités, voir Miriam MORICONI, « Administración borbónica de pueblo de indios en el Río de la Plata. Matriculas de pueblos de Santa Fe (1785) », *Prohistoria*, 15-18, 2012, p. 144-198.

38-« Lettre à Sa Grâce le Gouverneur Ortiz de Rozas (1744) », citée par Juan ÁLVAREZ, *Historia de Rosario (1689-1939)*, Rosario, UNR/EMR, 1998, chap. IV.

39-Ces réductions accueillait des Mocovís, des Abipons, des Mocoretás, des Calchines et des Colastinés. Certaines étaient le résultat de déplacements, d'autres d'agglomérations de celles existantes. Sur ce phénomène et sur les agents religieux et séculiers impliqués, voir M. MORICONI, « Administración borbónica... », art. cit.

40-Depuis 1509, les bulles papales sur la sainte croisade accordaient aux rois d'Espagne le produit financier des ventes de privilèges et d'indulgences. À l'origine, l'argent obtenu servait à mener la guerre sainte et à racheter les captifs en Méditerranée. Cette ressource était prélevée en Espagne, dans les territoires italiens appartenant à la Couronne et en Amérique.

41-AGSF, AC, XIII, f. 158, 17 mars 1760 : ces rôles fiscaux confirment que le canton de Salado s'étendait jusqu'au gué de Santo Tomé où commençaient les bourgades de San Jerónimo ou de Coronda.

42-Sans compter les Indiens réduits ou libres qui étaient 3 500 dans le canton de Los Arroyos et 2 000 dans la juridiction de Coronda. Voir le « Rapport du *procurador* José Teodoro de Larramendi (1795) », in M. M. CERVERA, *Historia de la ciudad y*

187 Cervera affirme qu'en 1799 le fort de Sunchales, construit en 1790 pour contenir
 188 les attaques indiennes, abritait 1 113 individus⁴³. À cette époque, Rosario, qui
 189 appartenait au canton de Los Arroyos, n'était encore qu'un modeste bourg avec ses
 190 80 maisons et fermes regroupées autour d'une paroisse. Dans les campagnes
 191 alentours, on recensait 84 exploitations agricoles et corrals. Au total, la population
 192 de Los Arroyos était estimée à 5 879 habitants⁴⁴.

193 Cette croissance démographique reposait sur plusieurs facteurs : la hausse du
 194 nombre de familles installées à Santa Fe et dans les fermes environnantes depuis
 195 les années 1660, l'arrivée de migrants venus du nord à la suite des raids des Indiens
 196 insoumis et l'augmentation du nombre de réductions. Mais cette inflation tradui-
 197 sait aussi le perfectionnement des technologies de gouvernement et de recen-
 198 sement. La promotion de petites chapelles rurales au rang de paroisses avec cures
 199 (Rosario et Paraná en 1730, Coronda en 1749), l'élaboration de rôles fiscaux (en 1738
 200 et en 1760) et la nomination d'alcades de la *hermandad* dépêchés dans ces terri-
 201 toires ruraux fluidifièrent la communication entre les autorités séculières et ecclé-
 202 siastiques, ce qui permit de consolider les savoirs administratifs sur ces régions.
 203 Ce processus s'accrut après 1787 avec la généralisation des registres paroissiaux
 204 par les curés et leurs vicaires, conséquence de la densification du maillage paroissial.
 205 Les nouveaux arrivants, qui s'installaient parfois provisoirement sur ces terres
 206 avant de gagner la région de Buenos Aires⁴⁵, étaient presque toujours crédités
 207 d'une mauvaise réputation, en particulier lorsqu'ils avaient été bannis⁴⁶. Recensés

provincia de Santa Fe, 1573-1853. Contribución a la historia de la República Argentina, Santa Fe, Universidad nacional del litoral, [1907] 1980, vol. 3, annexe, p. XXVII. Voir aussi Gabriel CARRASCO (dir.), *Primer censo general de la provincia de Santa Fé (República Argentina, América del Sud)*, vol. 1, *Censo de la población*, Buenos Aires, Imprenta de Jacobo Peuser, 1888, p. XL. Félix de AZARA, *Descripción e historia del Paraguay y del Río de la Plata*, Madrid, Sanchíz, 1847, avançait un chiffre total de 12 600 habitants en 1797. 43-M. M. CERVERA, *Historia de la ciudad y provincia de Santa Fe...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 562. 44-Parmi lesquels figuraient 265 esclaves (mulâtres et noirs, hommes et femmes), 274 mulâtres libres mais seulement 9 noirs libres. Voir Pedro TUELLEA, « Relación histórica del pueblo y jurisdicción del Rosario de los Arroyos, en el Gobierno de Santa Fe, Provincia de Buenos Aires », in M. N. VIOLA, *Memorias y noticias para servir á la historia antigua de la República Argentina. Compiladas y publicadas por los fundadores de la Revista de Buenos Aires*, Buenos Aires, Imprenta de Mayo, [1802] 1865.

45-Mariana CANEDO, « Propiedades, propietarios y ocupantes. La tierra y la familia en la campaña de Buenos Aires. El Pago de los Arroyos, 1600-1750 », *Boletín del Instituto de historia argentina y americana Dr. Emilio Ravignani*, 3-7, 1993, p. 7-29; J. C. GARAVAGLIA, *San Antonio de Arco...*, *op. cit.*

46-Teresa SUÁREZ et María Laura TORNAY, « Poblaciones, vecinos y fronteras rioplatenses. Santa Fe a fines del siglo XVIII », *Anuario de estudios americanos*, 60-2, 2003, p. 521-555, ici p. 534. Ces phénomènes sont également décrits dans les villes de Santiago del Estero et de Río Cuarto : Judith FARBERMAN, « Los que se van y los que se quedan. Familia y migraciones en Santiago del Estero a fines del período colonial », *Quinto Sol*, 1, 1997, p. 7-40; María E. RUSTÁN, *De perjudiciales a pobladores de la frontera. Poblamiento de la frontera sur de la Gobernación Intendencia de Córdoba a fines del siglo XVIII*, Córdoba, Ferreyra Editor, 2005. Sur le cas de Buenos Aires, voir María Elena BARRAL, Raúl O. FRADKIN et Gladys PERRI, « Quiénes son los 'perjudiciales'? Concepciones jurídicas, producción normativa y

208 par des curés ou des juges de proximité, ils cessaient d'être définis comme de
 209 simples habitants et se voyaient identifiés comme une « population⁴⁷ » faisant l'objet
 210 de dispositions politiques; des gouvernés qui voulurent ensuite, à leur tour, être
 211 des gouvernants.

212 **Administration et micro-politique :** 213 **la création des nouvelles juridictions rurales**

214 Dans les requêtes des résidents de Sante Fe, deux arguments furent convoqués
 215 pour réclamer le découpage de nouveaux territoires au sein de la vice-royauté : le
 216 premier invoquait la hausse des vols de bétail et du brigandage de grand chemin,
 217 le second, la superficie démesurée de la juridiction « à protéger ». Il était répété
 218 dans les sources que l'« étalement territorial » favorisait la « ruse » des indigènes,
 219 tandis que les distances rendaient hasardeuses les offensives lancées contre ces
 220 derniers par les habitants⁴⁸. L'alcade de la *hermandad* de Paraná, José Seguí,
 221 proposa en 1790 la nomination de commissaires dans son district⁴⁹. De même,
 222 en 1797, celui de Coronda se plaignit de la distance entre son lieu de résidence et
 223 la bourgade de Desmochados placée sous sa juridiction; la route, selon lui, était
 224 longue de « quinze lieues et traversait plusieurs hameaux⁵⁰ ». Dans leurs
 225 sollicitations, les acteurs établissaient une relation directe entre la superficie de
 226 leurs juridictions, la distance à parcourir et l'insuffisance du nombre d'agents
 227 royaux ou municipaux déployés sur ces territoires⁵¹. Paradoxalement, les plaintes
 228 des habitants des campagnes (*vecinos de la campaña*), victimes d'une insécurité
 229 latente et de vols de bétail impunis par les officiers⁵², se confondaient avec celles
 230 émises par ces mêmes officiers. Plusieurs alcades de la *hermandad* assumèrent
 231 leurs responsabilités face à ces dysfonctionnements.

232 Ces difficultés attisaient les tensions dans les campagnes, notamment au
 233 sujet des populations que les propriétaires terriens et les autorités rangeaient
 234 sous diverses appellations : des familles errantes⁵³, des individus insoumis. Sans

práctica judicial en la campaña bonaerense (1780-1830) », *Claroscuro. Revista del Centro de estudios sobre diversidad cultural*, 2, 2002, p. 75-111.

47-Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, éd. par M. Senellart, Paris, Gallimard/Éd. du Seuil, 2004, fut le premier à relever ce point.

48-AGSF, AC, VII, f. 48-49, 10 nov. 1710.

49-AGSF, AC, XVI A, f. 35v-37v.

50-AGSF, AC, XVI B, f. 436-438, session du 2 mars 1797. Les municipalités de Buenos Aires, en 1784, et de Luján, en 1811, font état de difficultés similaires.

51-La superficie et la distance variaient en fonction des technologies de gouvernement et des moyens de transport.

52-AGSF, Varios documentos, 1634-1816, Legajo 20, f. 5v-7, 10 janv. 1791. Un mois plus tard, le notaire de la ville écrivait que les alcades de la *hermandad* étaient en nombre insuffisant pour contenir cette population « turbulente ».

53-AGSF, AC, XV, f. 365.

235 autorisation, celles-ci s'étaient installées à proximité des propriétés des habitants
 236 de Salado, de Chañares, de Desmochados, de Los Arroyos et du pays d'Entre
 237 Ríos⁵⁴. Une partie d'entre elles fuyaient les villages indiens de San Javier, de San
 238 Jerónimo et de San Pedro⁵⁵. D'autres étaient des métis qui venaient de Santiago
 239 del Estero, de Córdoba et de Tucumán. Leur présence accroissait les pressions sur
 240 les ressources disponibles ; l'ancienneté de l'installation sur le territoire devenait
 241 un critère déterminant du « capital social » des individus⁵⁶.

242 Les grandes circonscriptions rurales issues du modèle juridictionnel catho-
 243 lique commencèrent à être découpées⁵⁷. En 1784, la juridiction de Los Arroyos
 244 fut scindée en deux avec la création du canton de Coronda, confié à un nouvel
 245 alcade de la *hermandad* (carte 2)⁵⁸. La division territoriale avait été favorisée
 246 par l'existence préalable de la paroisse de Coronda, fondée dès 1749 par l'évêché
 247 de la province diocésaine de Buenos Aires. Cette juridiction rurale s'étendait
 248 du gué de Santo Tomé à la rive nord du Carcarañá⁵⁹. Cependant, cinq années
 249 seulement après sa création, elle fut de nouveau subdivisée. Il est primordial
 250 de savoir comment et par qui fut adoptée cette mesure : par décision du roi, du
 251 vice-roi, de l'intendant, d'un agent de la *gobernación* ou de la municipalité de
 252 Santa Fe ? En effet, écrire l'histoire sociale des institutions n'est envisageable qu'à
 253 la condition d'examiner la nature des échanges et des négociations ayant précédé
 254 cette décision.

54-AGSF, XVI B, f. 512-513v, 7 mai 1799: lorsque, en 1799, le juge dépêché à Nogoyá rapporta les difficultés qu'il rencontrait dans sa mission, il insista sur « la fierté et le manque de docilité de ces gens, beaucoup d'entre eux étant des vagabonds et des condamnés par la justice qui parcourent ce pays en toute liberté et impunité ».

55-C'était la conséquence des politiques contrastées menées dans ces villages après l'expulsion des jésuites: Miriam MORICONI, « Intersecciones críticas. Doctrineros en pueblos de indios de Santa Fe después de la expulsión de la Compañía de Jesús (1767-1804) », *Revista de ciencias sociales*, 6-26, 2014, p. 29-48.

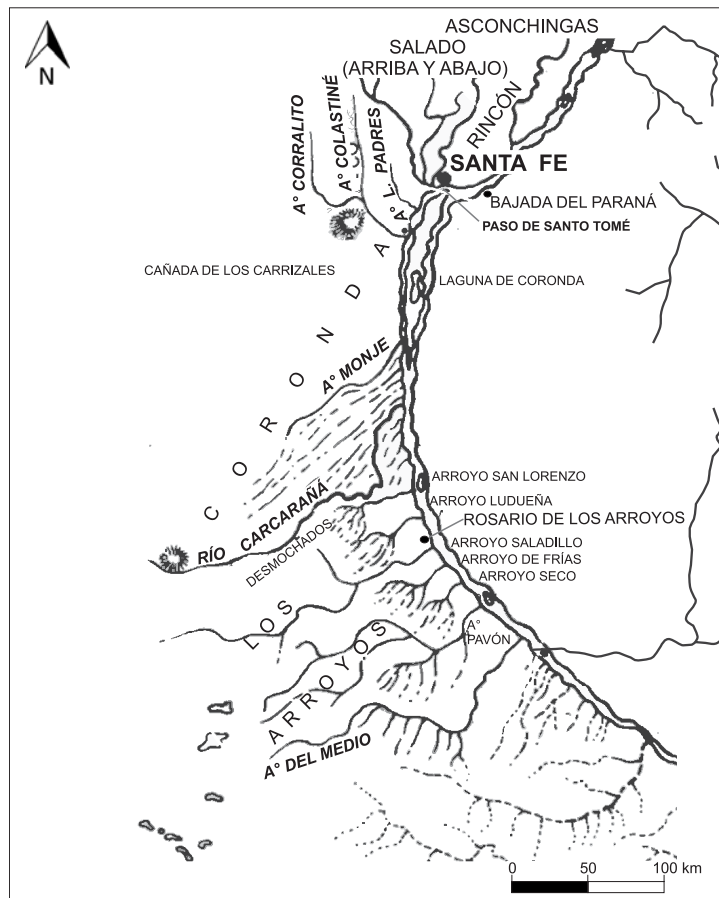
56-Un « capital d'autochtonie » pouvait être revendiqué face aux nouveaux-venus: Émilie AUNIS *et al.* (dir.), *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du « local »*, Rennes, PUR, 2016.

57-Sur ce modèle juridictionnel, voir Luca MANNORI, « Justicia y administración entre antiguo y nuevo régimen », *Revista jurídica*, 15, 2007, p. 125-146.

58-La juridiction de Los Arroyos incluait toute la partie méridionale de Santa Fe, à l'ouest du Paraná, du gué de Santo Tomé jusqu'à l'Arroyo del Medio (240 km). Elle était bordée à l'ouest par une ligne de fortins. Au total, ce territoire couvrait une superficie supérieure au million d'hectares. Une première approche du découpage de ces territoires a été menée dans Darío G. BARRIERA, « La política desde el campo: iniciativas locales y gobierno rural en tiempos reformistas (Santa Fe, virreinato del Río de la Plata a finales del siglo XVIII) », *Revista de Indias*, 77-270, 2017, p. 521-549.

59-Sur les relations complexes entretenues entre les juridictions royales et ecclésiastiques à la période précédente, voir Darío G. BARRIERA et Miriam S. MORICONI, « Gobiernos y territorialidades. Coronda, de caserío a curato (Santa Fe, Gobernación y Obispado de Buenos Aires, 1660-1749) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2015, <http://journals.openedition.org/nuevomundo/67858>.

Carte 2 – Division du territoire de Los Arroyos en 1784



Sources : Darío G. Barriera et Facundo Scordo.

255 **Du micro-social au dispositif politique :**
 256 **de la société à l'institution**

257 Le 3 décembre 1787, les habitants de Desmochados – la partie sud-ouest du canton de
 258 Coronda –, « implantés sur les rives de la rivière Carcarañá », écrivirent au vice-roi
 259 pour l'informer de leur sort et le supplier d'envoyer des soldats aguerris défendre les
 260 forts de Melincué et de Zapallar, au sud de leur finage. Ils se plaignaient des attaques
 261 perpétrées par les « incorrigibles infidèles » contre leur bétail, « unique but de leurs
 262 affronts téméraires ». La situation, ajoutaient-ils, les obligerait bientôt à quitter la
 263 zone⁶⁰. En juillet 1788, ils furent imités par les habitants du nouveau canton de

60-AGN, IX-4-1-7 : document signé à « Desmochados sur la rivière Carcarañá, 3 déc. 1787. Les chefs de foyer de cette contrée font savoir... ». Plus de vingt habitants de Desmochados

264 Coronda. Ceux-ci proposaient au vice-roi de prendre à leurs frais le déplacement des
 265 « vagabonds et voleurs qui infestent ces campagnes » vers la frontière nord pour y
 266 établir un nouveau foyer de peuplement. Ils firent porter leur demande par le
 267 représentant de Santa Fe (*procurador*), Juan Francisco de Larrechea, qui occupait ces
 268 fonctions depuis le début de l'année⁶¹.

269 Le transfert des étrangers vers la frontière était plébiscité à la fois par les labou-
 270 reurs, les éleveurs, l'autorité vice-royale et les chefs des milices. Le 12 février 1789,
 271 le vice-roi Nicolás del Campo, marquis de Loreto, s'adressa au conseil municipal
 272 de Santa Fe⁶². Il remit au commandant militaire, un officier placé sous sa tutelle, une
 273 copie de la requête qui lui avait été envoyée. Il lui demandait son avis sur la
 274 « supplique (*representación*) des habitants de Coronda » et sur la meilleure manière
 275 de répondre à leurs doléances⁶³. Il décora le capitaine de la compagnie de soldats
 276 des *Blandengues*⁶⁴ du curieux titre de « commandant en charge des populations
 277 fainéantes⁶⁵ », demanda au conseil municipal une liste des habitants susceptibles de
 278 financer la proposition et ordonna la nomination de juges partidaires (*jueces pedáneos*).
 279 Comme il l'indiquait :

280

281 *pour que ces campagnes ne manquent pas de juges pedáneos, chargés de prévenir et de*
 282 *limiter les vols et les agressions dont sont la cible leurs habitants, il est concédé au conseil*
 283 *municipal de Santa Fe la faculté de nommer, pour le moment, trois sujets à ces fonctions de*
 284 *juge. Leur zèle et leur probité devront garantir le bon exercice de leur commission, qu'ils*
 285 *exerceront dans les trois districts signalés par le représentant du conseil municipal dans son*
 286 *rapport et ce jusqu'à nouvel ordre*⁶⁶.

287 La municipalité désigna Domingo Alarcón, alcade de la *hermandad* de Coronda,
 288 pour qu'il dresse la liste des habitants de la juridiction et évalue les sommes
 289 à engager afin de déplacer « cette population nuisible ». Le site prévu pour la
 290 réinstallation se trouvait au bord de la rivière de Las Ovejas, à quarante-quatre

signèrent ce texte, et l'un d'entre eux le fit au nom de plusieurs militaires qui ne savaient pas signer.

61-AGSF, AC, XV B, f. 292 et 314 : en novembre 1788, soit quelques mois plus tard, la municipalité déclara avoir égaré la pétition et « ne pas [la] retrouver » dans ses archives. Elle donna l'ordre au *procurador* de résoudre cette affaire. Une semaine après, celui-ci assurait qu'il se rendait à Buenos Aires muni de la requête.

62-Nicolás Felipe Cristóbal del Campo y Rodríguez de Salamanca (1725-1803), second marquis de Loreto, vice-roi du Río de la Plata entre 1784 et 1789, vice-roi et superintendant depuis 1788.

63-AGSF, NYOC, II, f. 209 (c'est nous qui soulignons).

64-La *compañía de Blandengues* est la première milice régulière, avec solde, créée par Santa Fe. Répondant aux instances de la ville, le gouverneur de Buenos Aires (Bruno Mauricio de Zabala) ordonna le 21 août 1724 la création de deux compagnies de cinquante hommes chacune. En 1750, ils étaient connus comme les *Blandengues de Santa Fe*.

65-En espagnol : *comandante de los vagos*. AGSF, AC, XV B, f. 365 : le titre lui octroyait le pouvoir de déplacer ces populations à proximité des forts où stationnait la compagnie.

66-AGSF, NYOC, II, f. 209 et 209v (c'est nous qui soulignons).

291 lieues au nord du village⁶⁷. Alors que les habitants de Coronda assumaient le coût
 292 financier de l'opération, le vice-roi ordonna la création des trois charges de juges
 293 *pedáneos* et des districts auxquels elles s'adossaient⁶⁸. Il s'agissait, selon les
 294 arguments de la municipalité, d'alléger la charge de travail pesant sur l'alcade de la
 295 *hermandad* de Coronda⁶⁹.

296 Le 2 mars 1789, le conseil de Santa Fe nomma les responsables des trois nou-
 297 velles juridictions : Carcarañá, Arroyo de Monje et Chañares. Ces zones étaient
 298 délimitées par une série de rivières : le Paraná faisait office de frontière orientale
 299 pour toute la juridiction et trois de ses affluents furent utilisés pour la diviser. Le
 300 premier district s'étendait de la rive nord de la rivière homonyme⁷⁰ jusqu'à la partie
 301 sud de l'Arroyo de Monje ; le deuxième se déployait depuis la rive nord de ce
 302 ruisseau jusqu'au sud du Colastiné ; le troisième était borné par le Colastiné au sud
 303 et par le gué de Santo Tomé (appelé aussi le gué du Salado au sud de Santa Fe)
 304 au nord, et couvrait une superficie d'environ une lieue vers l'ouest de la ville
 305 (carte 3)⁷¹. L'alcade de la *hermandad* de Coronda – sous l'autorité duquel officiaient
 306 les trois juges *pedáneos* – se retrouvait à la tête d'un territoire nettement amoindri
 307 en comparaison de celui qu'il contrôlait en 1784 : il s'étirait de la rive nord du
 308 Colastiné au sud du gué de Santo Tomé. Pourtant, la nomination des juges *pedáneos*
 309 ne réduisait ni l'autorité ni la voilure juridictionnelle des alcades de la *hermandad*⁷².
 310 Ces derniers conservaient leur juridiction sur les territoires créés. Ils déléguaient
 311 leur pouvoir à ces nouveaux auxiliaires de justice⁷³ et continuaient à bénéficier du
 312 droit de désigner des *cuadrilleros*⁷⁴.

313 Le mode de gouvernement enregistrait aussi une évolution profonde : la
 314 lettre de commission, employée à la résolution d'un problème particulier, était aban-
 315 donnée au profit d'offices attachés à un territoire et à une population. Ces mesures
 316 visaient une meilleure définition des frontières juridictionnelles et une coordination
 317 plus efficace de ces territoires. En dépit de cette volonté de préciser les contours
 318 d'une zone incertaine et ouverte à l'ouest, la désignation d'un juge-gouverneur – en

67-AGSF, AC, XV B, f. 353. Cette décision s'affiliait à une série de projets similaires conçus depuis 1782.

68-AGN, IX-24-1-5, exp. 7.

69-AGSF, AC, XV B, f. 352v-354. À Córdoba, on dénombrait quatre-vingt-quatre juges *pedáneos*.

70-Sur la rive sud débutait le canton de Los Arroyos, aussi appelé « Rosario ». Il s'étendait jusqu'à l'Arroyo del Medio.

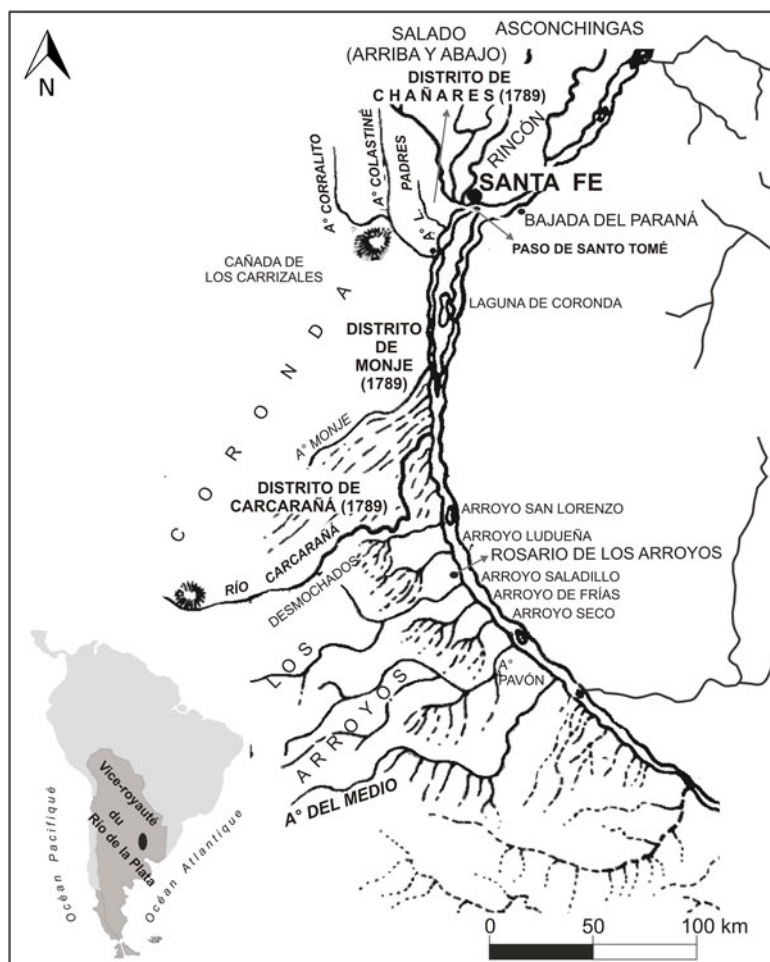
71-AGSF, AC, XV B, f. 353v, 2 mars 1789.

72-À la différence des alcades de la *hermandad* ou des curés, dont les pouvoirs s'affirmaient aux dépens des anciennes juridictions qui les englobaient.

73-AGSF, AC, XVI B, f. 435, 16 janv. 1797 : le statut d'auxiliaire de justice assumé par les juges *pedáneos* devint explicite lorsqu'ils furent désignés « juges auxiliaires ou *pedáneos* des alcades de la *hermandad* ».

74-Sergents armés sous l'autorité d'un alcade de la *hermandad*. Désignés et entretenus par les alcades, ils les aidaient à exercer leur pouvoir coercitif et à réaliser les arrestations. De même, les alcades de la *hermandad* avaient une grande influence dans la sélection des juges *pedáneos* de leur juridiction puisque les municipalités exigeaient d'eux qu'ils dressent une liste des hommes aptes à exercer cet office.

Carte 3 – Division du territoire de Coronda en 1789



Sources : Darío G. Barrera et Facundo Scordo.

319 l'occurrence un juge *pedáneo* – demeurait l'option privilégiée. Au sein d'un régime
 320 de nature juridictionnelle, cette figure restait un référent bien plus important pour
 321 la population que les dimensions territoriales ou législatives.

322 Résumons le processus au terme duquel furent institués ces juges et les dis-
 323 tricts où ils exercèrent leurs prérogatives. Ces mesures furent appliquées par la muni-
 324 cipalité de Santa Fe « conformément aux demandes des chefs de foyer du canton
 325 de Coronda et à l'ordre donné par son excellence ⁷⁵ ». Les habitants avaient été les
 326 premiers acteurs de ces changements, en suggérant les dimensions des circonscrip-
 327 tions et en recommandant la création des nouvelles magistratures et les noms de leurs

328 futurs bénéficiaires⁷⁶. L'ordre de nommer les trois juges *pedáneos*, « pour surveiller et
 329 prévenir les désordres⁷⁷ » dans les districts proposés par le représentant de la ville,
 330 revint au vice-roi. Aussi Santa Fe paraît-elle n'avoir joué qu'un rôle accessoire ou
 331 n'avoir été qu'une simple chambre d'enregistrement de la décision vice-royale.

332 Qui donc étaient les porteurs de ce projet chez les habitants de la petite com-
 333 munauté politique de Coronda ? De quelles ressources relationnelles disposaient-ils
 334 et comment en firent-ils usage ? Quelles furent leurs autres doléances ? La liste
 335 comporte une série de noms : le capitaine de la milice Fernando Méndez, Pedro de
 336 Gaviola, Ignacio de la Cruz Suero, Ramón Aguilera, Leonardo Romero, Domingo
 337 Correa, Juan Francisco de los Ríos, Domingo de los Ríos, Manuel Antonio Zavala,
 338 Manuel Torres, José Zeballos, Doña Isidora Zeballos (unique femme domiciliée
 339 comme habitante de Coronda), Ignacio Martínez, le maître des postes royales Juan
 340 José Redruello, le sergent Juan Segundo Ortíz de Vergara, le prêtre Malaquíás
 341 Duarte Neves, Gabriel de Lassaga, Manuel de Toro y Villalobos, Francisco Solano
 342 Frutos et Martín Francisco de Larrechea⁷⁸. Tous revendiquaient le statut d'hon-
 343 nêtes propriétaires terriens ; quatre déclaraient vivre à Santa Fe⁷⁹. Plusieurs d'entre
 344 eux avaient été alcade de la *hermandad* de Coronda : Ignacio de la Cruz Suero (1784),
 345 Cayetano de Torres (1785), Manuel Antonio Zavala (1786), Jacinto de Vergara
 346 (1787), José Miguel de Retolosa (1788) et Domingo Alarcón (1789). Deux des trois
 347 juges *pedáneos* désignés faisaient partie de la liste : Francisco de la Cruz Suero et
 348 Martín Francisco de Larrechea⁸⁰. Ces riches individus occupèrent durant leur
 349 vie des offices et des responsabilités dans le gouvernement ou la milice. Ils s'appli-
 350 quèrent également à contrôler ces petites magistratures rurales en les exerçant direc-
 351 tement ou en les déléguant à des proches. Mais leur emprise ne se limitait pas à ces
 352 domaines, comme l'atteste la galerie de portraits qui suit.

353 Le capitaine de la milice Fernando Méndez était un homme bien implanté à
 354 Coronda. Selon la pétition envoyée au vice-roi, sa contribution financière à l'expul-
 355 sion des populations indésirables s'était élevée à six bœufs. Le 2 décembre 1764,
 356 à l'occasion de la visite pastorale de l'évêque de Buenos Aires, Manuel Antonio
 357 de la Torre, trois de ses enfants (Rosa, Guillermo et Ramón, issus de son mariage
 358 avec Josefa Busaldo) reçurent leur confirmation dans la chapelle saint Jérôme de

76-Il est probable – mais on ne peut l'affirmer sans preuves – que les habitants de Coronda s'inspirèrent de la ville de Córdoba où des juges *pedáneos* étaient désignés depuis le mitan du XVIII^e siècle. Le gouverneur et intendant, le marquis de Sobremonte, établit à partir de 1783 une hiérarchie entre ces juges et superposa leurs juridictions aux limites des paroisses : Silvia ROMANO, « Instituciones coloniales en contextos republicanos. Los jueces de la campaña cordobesa en las primeras décadas postrevolucionarias », in F. HERRERO (dir.), *Revolución. Política e ideas en el Río de la Plata durante la década de 1810*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2010, p. 184.

77-AGSF, AC, XV, f. 348.

78-AGN, IX-24-1-5, exp. 7. La liste avait été dressée à Coronda le 1^{er} avril 1789 et fut arrêtée le 3 avril, lorsque six noms d'habitants séjournant à Santa Fe furent ajoutés.

79-AGSF, AC, XV B, f. 353.

80-AGSF, AC, XV B, f. 360 : Larrechea conditionna son accord à la mise à disposition de quatre vétérans *Blandengues* pour la défense du territoire ; cette exigence lui fut refusée.

359 Coronda⁸¹. Les registres paroissiaux (qui consignent aussi les unions de deux de
 360 ses enfants, José en 1799 et Nicolasa en 1800) le présentent comme un capitaine du
 361 canton, qui bénéficiait d'une solde. Lors du mariage de Nicolasa, Fernando était
 362 déjà mort⁸². José et Nicolasa eurent pour témoins de mariage Domingo Alarcón
 363 (alcade de la *hermandad* en 1789) et son épouse, Severina Méndez, qui n'était autre
 364 que la sœur de Fernando.

365 Pedro de Gaviola s'était lui aussi montré généreux dans l'application du projet
 366 migratoire : il avait offert vingt-cinq bœufs et plusieurs charrettes pour convoyer les
 367 indésirables ainsi que leurs bagages. Son père, Manuel de Gaviola, était l'un des
 368 membres les plus actifs de la municipalité de Santa Fe. Depuis 1750, ce dernier avait
 369 accumulé des terres au sud de la ville ; en 1766, il avait acheté le titre d'alcade
 370 provincial de la *santa hermandad*. Cet office lui octroyait le pouvoir d'arbitrer tous les
 371 conflits survenus dans la juridiction de Santa Fe⁸³. Pedro s'était spécialisé dans le
 372 marché des fermes au cours des années 1770. Il était souvent l'adjudicataire des
 373 dîmes sur le bétail et devint le principal administrateur des cures de Paraná (1770), de
 374 Los Arroyos (1779, 1781, 1786) et de Coronda (1781, 1783). En 1787, soit un an avant
 375 la pétition, il était adjudicataire des dîmes sur le bétail de Paraná, mais également de
 376 celles sur les grains et le bétail de Coronda⁸⁴. Sa sœur María Polonia était mariée à un
 377 autre signataire de la requête, Manuel de Toro y Villalobos. Outre sa générosité à
 378 l'égard des couvents de Santa Fe, ce dernier rédigea un testament en 1796 indiquant
 379 que, avant de se marier, lui et sa femme étaient propriétaires de terres « jouxtant
 380 celles des Oroño », à Coronda⁸⁵. Loin de l'image du modeste paysan, Manuel
 381 de Toro était donc un nanti. Il avait été représentant (*procurador*) de la municipalité
 382 de Santa Fe en 1778, alcade des affaires criminelles en 1781, 1784 et 1786, premier
 383 alcade (*alcalde de primer voto*) en 1787 ainsi que représentant et défenseur des pauvres
 384 en 1790. En 1791, il fut nommé *procurador* de la municipalité en remplacement
 385 d'Andrés de Aldao. En 1794, il fut une dernière fois élu premier alcade. Son
 386 testament signale plusieurs débiteurs, parmi lesquels feu son beau-père, Manuel de
 387 Gaviola. Ainsi, communautés politiques et familiales s'imbriquaient.

388 Comme Pedro de Gaviola, Domingo de los Ríos tirait profit du commerce des
 389 fermes : en 1763, il recouvrait les dîmes sur le bétail dans trois villages ; en 1769,
 390 il prélevait celles de Coronda sur les grains. C'était aussi le cas de Juan José
 391 Redruello. Outre sa charge d'administrateur du courrier royal exercée en 1783,
 392 il était capitaine réformé et collectait les dîmes sur les grains à Los Arroyos (1768
 393 et 1772) et à Coronda (1784, 1790, 1792, 1793 et 1794)⁸⁶.

81-Coronda, Santa Fe, paroisse de San Jerónimo, Livre des confirmations, vol.1 (1747-1764).

82-Coronda, Santa Fe, paroisse de San Jerónimo, Livre des mariages, vol.1 (1742-1792).

83-AGSF, AC, *passim*.

84-AGN, IX-13-3-3 (je remercie Julio Djenderedjian de m'avoir transmis la transcription méthodique et informatique de ce document).

85-AGSF, AC, supplément 1796-1811, f.3.

86-AGN, IX-24-01-07, Guerra y Marina, leg.3, exp. 6.

394 L'histoire de la famille Larrechea est indissociable de ce territoire et, à cet
 395 égard, il n'est pas surprenant qu'un village porte ce nom aujourd'hui. Martín
 396 Francisco de Larrechea fut à Santa Fe second alcade en 1776 et *procurador* en 1780.
 397 L'émissaire de Coronda qui, en 1788, avait remis au vice-roi la requête demandant
 398 l'expulsion des indésirables vers Arroyo de las Ovejas et la création des trois districts
 399 n'était autre que son frère Juan Francisco de Larrechea. Lui aussi avait été second
 400 alcade en 1767 et premier alcade en 1783 et 1804. En 1788, il occupa une année de
 401 plus la fonction de *procurador*, mais déclina celle de juge des mineurs. Prétextant
 402 l'incompatibilité entre ces charges, il refusait un office secondaire et non rétribué.
 403 Juan Francisco se plaignait du temps qu'il consacrait à la mission que lui avaient
 404 confiée les habitants de Coronda. À Buenos Aires, il était aussi membre de
 405 juntas – *Proprios y arbitrios de temporalidades* – chargées d'administrer les biens
 406 confisqués des jésuites⁸⁷. Les deux frères Larrechea participaient également au
 407 négoce des dîmes. Juan Francisco afferma en 1759 celles prélevées sur les ventes de
 408 bétail à Los Arroyos et Coronda. Il renouvela l'opération en 1765 à Coronda (sur les
 409 grains) et en 1772 à Paraná (sur le bétail). Martín Francisco succéda à son frère à
 410 Los Arroyos et à Coronda en 1774⁸⁸.

411 Une autre revendication de ces propriétaires de Coronda, bien introduits
 412 dans la municipalité de Santa Fe, portait sur l'augmentation du nombre de soldats
 413 incorporés à la compagnie des *Blandengues*. Les habitants de Santa Fe désiraient
 414 que cette garde, composée depuis 1788 de quatre compagnies de vingt-cinq
 415 hommes, accueillît vingt-cinq ou cinquante nouveaux soldats. Ces derniers perce-
 416 vaient un salaire pour défendre la frontière. Depuis l'installation de cette unité,
 417 son approvisionnement constituait un poste de dépense important, source d'inces-
 418 santes disputes. La volonté d'augmenter les effectifs militaires pouvait sembler
 419 paradoxale alors que le territoire était mieux quadrillé et la frontière mieux proté-
 420 gée qu'auparavant.

421 Désigné juge *pedáneo* de la juridiction de Chañares, Martín Francisco
 422 de Larrechea répondit qu'il accepterait de bonne grâce cet office à quelques
 423 réserves près :

424
 425 *L'occasion se présentera à moi d'arrêter un délinquant, mais ne pouvant pas accomplir*
 426 *cette tâche seul, je solliciterai l'aide des habitants du district [de Chañares]. Mais que se*
 427 *passera-t-il dans ce cas ? En effet, les habitants agiront de connivence avec le délinquant*
 428 *[...] et voleront à son secours en l'informant de mes intentions. Celui-ci sera alors libre de*
 429 *fuir à travers champs et de trouver refuge dans les forêts impénétrables qui couvrent ce*
 430 *territoire. Pour cette raison, il me sera très difficile de capturer les fautifs et de les punir*⁸⁹.

87-AGSF, AC, XV B, f. 255, session du 7 janvier 1788.

88-AGN, IX-13-3-3; IX-23-4-6, exp. 110: Manuel Torres était agriculteur; il élevait des chevaux et possédait une ferme à Coronda, située à une lieue de Salado et au bout du « chemin du Carrizal », aujourd'hui connu sous le nom de Carrizales.

89-AGN, IX-24-01-05, exp. 7: Martín Francisco de Larrechea au premier alcade de Santa Fe, José Arias Troncoso, 21 mars 1789.

431 À l'instar des habitants de Desmochados, son argumentation s'achevait par la
 432 requête de quatre *Blandengues* pour l'assister dans ses missions de police et de justice.
 433 Il recommandait que ces soldats fussent dénués de liens de parenté ou d'amitié avec
 434 les habitants du district. Il demandait également de pouvoir les loger chez lui, et à sa
 435 charge, afin de disposer de ces hommes à toute heure « et qu'ainsi les individus qui
 436 commettraient des délits soient pris de court ». Il conditionnait sa prise de fonction à
 437 sa première exigence. Sans cela, il risquerait selon lui « de [s]e trouver en proie aux
 438 insultes, aux agressions et aux menaces de mort, même au sein de [s]a maison ou dans
 439 l'exercice de la justice »⁹⁰. Bien que les vœux de Martín Francisco ne fussent jamais
 440 exaucés – il rejeta en conséquence la proposition –, Santa Fe finit par poster vingt-
 441 cinq soldats supplémentaires dans sa garnison frontalière.

442 Cette mesure contribuait à fortifier la frontière mais laissait aussi présager
 443 de juteux profits pour les acteurs impliqués dans l'approvisionnement du territoire
 444 (en bœuf, pain, sel, *yerba mate*, bois, piment), c'est-à-dire la municipalité, l'intendant
 445 et le vice-roi. En 1788, l'échevin Juan Francisco de Aldao, accoutumé aux conten-
 446 tieux sur les fournitures des troupes stationnées à la frontière⁹¹, entamait des tracta-
 447 tions avec des familles anciennes (Vera Mujica) ou récentes (Larrechea ou Candiotti)
 448 de l'oligarchie de Santa Fe. Le but était de négocier les prix des denrées et la hauteur
 449 des contributions respectives⁹². Au même moment, Gabriel de Lassaga, un habitant
 450 de Coronda, devint administrateur de l'octroi municipal. Représentant de la vieille
 451 élite municipale, l'échevin contesta cette nomination⁹³.

452 Les chefs de foyer établis dans les campagnes de Coronda étaient donc des
 453 propriétaires terriens qui résidaient temporairement ou à l'année dans leurs villages.
 454 Producteurs agricoles attentifs à la défense de leurs intérêts locaux, ils entretenaient
 455 des relations houleuses avec les différentes factions de la municipalité de Santa Fe.
 456 Ils étaient militaires ou membres de la milice, participaient au recouvrement
 457 des dîmes et à l'approvisionnement de la compagnie des *Blandengues*. Outre les

90-AGN, IX-24-01-05, exp. 7 : Martín Francisco de Larrechea au premier alcade de Santa Fe.

91-AGSF, AC, XIV B, f. 535 sq. : en 1779, il avait été sommé de justifier le coût élevé des rations fournies aux militaires qui résidaient dans les forts. Ses ennemis l'accusèrent de gonfler leur prix en les assortissant systématiquement de viande qu'il vendait à prix fort.

92-AGSF, AC, XV B ; AGN, IX-24-01-07, leg. 5 : lors de la mise aux enchères à Santa Fe, en 1788, du contrat d'approvisionnement des troupes pour une durée de six années, Antonio de Vera Mujica, alférez royal et propriétaire terrien de Santa Fe, se porta candidat.

93-AGN, IX-04-01-07 : pétition de Juan Francisco de Larrechea adressée au vice-roi sur les querelles engendrées par la nomination des officiers chargés du recouvrement des taxes d'octroi. Figure centrale des réformes américaines, notamment au Pérou et au Chili, le subdélégué des finances et de la guerre n'apparaissait pas dans le processus qui modela ce nouveau paysage institutionnel. Cette absence s'expliquait par le fait que, à Santa Fe, l'intendant-gouverneur avait confié cette responsabilité à Melchor de Echagüe y Andía, l'ancien lieutenant du gouverneur. Natif de Santa Fe, celui-ci appartenait à la vieille élite, proche de la faction des Aldao. AGSF, AC, XV, f. 181 : en mars 1786, le vice-roi lui retira la charge de lieutenant du gouverneur pour le nommer subdélégué. Mais dans les faits, ces changements eurent des conséquences minimales pour la municipalité qui continua de le traiter avec l'ancien titre de « lieutenant ».

458 avantages gouvernementaux attendus de ce processus de fractionnement territorial,
 459 cette élite ne masquait pas son intérêt pour l'institution de nouveaux offices.
 460 Alors que la municipalité de Santa Fe offrait de moins en moins d'opportunités – les
 461 échevins étaient moins nombreux et ils ne pouvaient plus élire d'alcades –, le
 462 nombre de prétendants aux charges ne cessait de croître.

463 **Découpage du territoire et reconfiguration sociale** 464 **du gouvernement des campagnes**

465 La division territoriale⁹⁴ du canton de Los Arroyos fut décrétée par le gouverneur-
 466 intendant⁹⁵, et celle de Coronda par le vice-roi superintendant⁹⁶. Ce phénomène
 467 prit de l'ampleur au sein de la juridiction de Santa Fe. En 1791, des juges *pedáneos*
 468 furent nommés dans les deux autres plus grands cantons de Santa Fe (Los Arroyos
 469 et La Otra Banda)⁹⁷. Les nominations de juges n'enrayèrent toutefois pas les
 470 difficultés gouvernementales. Les habitants continuaient de solliciter la création
 471 de nouveaux districts, alléguant les mêmes raisons que celles invoquées en 1784
 472 et 1789. Malgré la contraction des juridictions, on les considérait toujours ingou-
 473 vernables. Le cadre d'intervention était certes affiné, mais les mêmes problèmes
 474 persistaient⁹⁸.

475 Néanmoins, la distance physique et relationnelle entre les agents commis et
 476 les habitants s'estompa au cours de cette période. À la différence des corrégidors,
 477 des premiers alcades ou des alcades de la *hermandad*, les nouveaux juges n'étaient

94-Sur le concept de « découpage du territoire », voir A. M. HESPANHA, *Vísperas del Levantón...*, *op. cit.*, p. 80-85.

95-AGSF, AC, XV, f. 112-113, 24 déc. 1783; XVI A, f. 78-80 : des mesures similaires furent prises en juillet 1790 devant « l'urgente nécessité de créer des juges *pedáneos* à Paraná, Rincón et Ascochingas ». Au folio 111, il est fait référence à la titulature complète de l'intendant nommé : « [S]eigneur] l'intendant général de l'Armée et des Finances royales » (*Sr. Intendente General de Ejército y Real Hazienda*). La juridiction à sa charge est désignée sous cette appellation : « Superintendance général des finances royales » (*Superintendencia General de Real Hazienda*).

96-AGSF, AC, XV B, f. 302 : en 1788, la superintendance de la Guerre et des Finances fut confiée au vice-roi du Río de la Plata, le marquis de Loreto; le corps de ville de Santa Fe en fut informé le 23 août 1788.

97-AGSF, Varios documentos, 1634-1816, carton 20, f. 5-7, 10 janv. 1791 : « Et parce que les juges *pedáneos* en activité ne peuvent contrôler de si vastes districts, il est ordonné la désignation desdits commissionnés. »

98-Cependant, ces problèmes étaient traités différemment selon les territoires impériaux. En Nouvelle-Espagne, où le gouvernement emboîtait plusieurs structures – audiences, *corregimientos* et villages d'Indiens –, la figure du subdélégué se détachait tandis que les conflits les plus fréquents opposaient les municipalités aux villages d'Indiens : Beatriz ROJAS, *Las ciudades novohispanas. Siete ensayos. Historia y territorio*, Mexico/Zamora, Instituto Mora/El colegio de Michoacán, 2016. À Cuba, qui était une capitainerie militaire, on fit appel à des *capitanes pedáneos*, à la fois policiers et juges *pedáneos* : François GODICHEAU, « Les *capitanes pedáneos*, juges et policiers à Cuba (1765-1851) », colloque international, « Police et justice, le nœud gordien », 6 nov. 2014, <http://syspoe.hypotheses.org/410>.

478 pas les instruments d'un pouvoir lointain. Ils étaient étroitement liés à la municipi-
 479 palité et le vice-roi, depuis Buenos Aires, s'entretenait avec eux à travers son
 480 principal représentant militaire sur place, le colonel et commandant d'armes
 481 (*comandante de armas*). La désignation de juges à la tête d'un district pour une année,
 482 dotés d'une autorité sur un territoire et sa population, constituait une mesure inédite
 483 dans le schéma institutionnel qui caractérisait le gouvernement rural. Ce faisant,
 484 les juges ne s'affranchissaient pas pour autant des juridictions supérieures: le
 485 fractionnement territorial n'induisait pas d'autonomisation. Le modèle mis en place
 486 Coronda en 1789, avec ses trois premiers districts, se diffusa rapidement. En 1804, on
 487 dénombrait déjà plus de quarante cantons dans la juridiction de Santa Fe – un chiffre
 488 resté stable jusqu'à leur réduction drastique à partir de 1856⁹⁹. Les circonscriptions qui
 489 virent le jour furent d'abord bornées grâce à des référents paysagers (des cours d'eau),
 490 puis grâce à des marqueurs sociaux correspondant aux noms d'un propriétaire, d'une
 491 réduction d'Indiens ou de sentiers empruntés par le bétail.

492 Ces événements renvoyaient à une difficulté fondamentale de la monarchie
 493 dans sa volonté de projection impériale: celle de la forme de gouvernement la
 494 mieux adaptée au processus de découpage du territoire¹⁰⁰. C'est en liant ces deux
 495 phénomènes qu'il est sans doute possible de comprendre les stratégies de ces élites
 496 locales – nées du morcellement des propriétés et de la mise en culture des espaces
 497 agricoles – pour aménager et structurer durablement leur territoire dans un
 498 contexte réformiste¹⁰¹. L'ordonnance royale sur les intendants du Río de la Plata
 499 en 1782 réduisait le gouvernement des campagnes à une structure classique
 500 confiée au *Provincial* de la *hermandad* qui siégeait dans la municipalité, assisté des
 501 alcades de la *hermandad* et des *cuadrilleros*. Les agents de Coronda qui faisaient face
 502 aux problèmes locaux ne reçurent aucun ordre royal et ne trouvèrent aucun remède
 503 dans cette ordonnance. Cette indéfinition légale sur l'organisation institutionnelle du

99-Après l'approbation de la Constitution de l'Argentine (1^{er} mai 1853), chaque province dut édicter une constitution conforme à la loi suprême nationale. Celle de Santa Fe fut promulguée le 25 mai 1856. Elle réorganisa la province en quatre départements sous la tutelle de la municipalité, une institution qui avait été supprimée en 1833. En 1813, les cantons situés à l'est du Paraná furent intégrés à la nouvelle province de l'Entre Ríos.

100-Un mode de gouvernement qui reposait sur la participation active d'agents variés. Voir Michel BERTRAND, « Configurations sociales et jeux politiques aux confins de l'empire espagnol », *Annales HSS*, 62-4, 2007, p. 855-884, en particulier p. 864. L'auteur pointe les mêmes difficultés dans le cas du Guatemala à partir de 1760. Voir également Brian CONNAUGHTON, « Reforma judicial en España y Nueva España entre los siglos XVIII y XIX. Bitácora de agravios, arbitrios procesales y réplica eclesiástica », *Estudios de historia novohispana*, 53, 2015, p. 30-51. Pour une analyse juridico-historique, voir Rafael García PÉREZ, « El intendente ante la tradición jurídica indiana: continuidad o ruptura? », in P. LATASA (dir.), *Reformismo y sociedad en la América borbónica*, Pampelune, Ediciones Universidad de Navarra, 2003, p. 73-110.

101-Jorge I. DOMÍNGUEZ, *Insurrección o lealtad. La desintegración del imperio español en América*, trad. par J. J. Utrilla, México, Fondo de cultura económica, [1980] 1985. De nombreuses circonscriptions territoriales issues de ces découpages subsistent aujourd'hui dans les provinces ou dans les villes: à Madrid et à Naples, ou dans les anciennes vice-royautés de Nouvelle-Espagne, de Nouvelle-Grenade, du Pérou ou du Río de la Plata,

504 monde rural explique la variété des solutions imaginées dans la vice-royauté du Río
 505 de la Plata¹⁰². Alors que l'ordonnance détaillait minutieusement les modalités du
 506 gouvernement des grands territoires, du contrôle des hauts fonctionnaires¹⁰³ et des
 507 trésoreries royales et municipales, et s'attardait même sur la question de l'autonomie
 508 des municipalités¹⁰⁴, elle restait vague sur l'administration des campagnes, un thème
 509 pourtant cher à l'Espagne des Lumières¹⁰⁵.

510 Cette communauté de chefs de foyer, qui utilisait le canal de la requête
 511 pour porter ses revendications, était composée d'individus appartenant à une élite
 512 urbaine à l'assise agraire – certains partageant leur temps entre la ville et les
 513 champs –, de paysans et de familles de soldats illettrés dont la milice formait le
 514 cadre de vie. Ce groupe sut mobiliser ses proches dans l'administration de la justice
 515 ou lorsqu'il s'agissait de dépêcher un représentant de la municipalité auprès du
 516 vice-roi. Loin de l'image de populations rurales analphabètes qui se seraient
 517 trouvées en marge des circuits de communication, les documents produits par cette
 518 communauté montrent que celle-ci maîtrisait la langue du pouvoir et les codes de
 519 la sollicitation. La citoyenneté dont était dotée cette communauté n'était donc pas
 520 inconciliable avec le fait de vivre à la campagne¹⁰⁶. Les propriétaires de Coronda
 521 administraient leurs domaines terriens, mais ils s'impliquèrent aussi dans le
 522 gouvernement de leur territoire en raison des affaires qui les liaient à leurs parents
 523 établis en ville et du sentiment d'inquiétude qu'ils éprouvaient au contact de
 524 ceux qu'ils jugeaient indésirables et immoraux, installés dans leur voisinage. La
 525 répression menée par les juges ruraux, défenseurs de leurs intérêts agricoles,
 526 contre ces populations était encouragée par tous, au point que chacun discutait

102-Sur Tucumán, voir Gabriela Tío VALLEJO, « Presencias y ausencias del Cabildo en la construcción del orden provincial. El caso de Tucumán, 1770-1830 », *Araucaria. Revista iberoamericana de filosofía, política y humanidades*, 9-18, 2007, p. 236-265. Sur Córdoba, voir S. ROMANO, « Instituciones coloniales en contextos republicanos », art. cit. ; Ana Inés PUNTA, *Córdoba borbónica. Persistencias coloniales en tiempos de reformas*, Córdoba, UNC, 1997.

103-J. M. MARILUZ URQUIJO (dir.), *Estudios sobre la real ordenanza de intendentes...*, op. cit. ; Ezequiel ABÁSULO, « Estilo militar de gobierno y disciplinamiento en la administración virreinal rioplatense bajo los borbones », *Revista de historia del derecho*, 33, 2005, p. 13-67.

104-María Laura SAN MARTINO DE DROMI, *Intendencias y provincias en la historia argentina*, Buenos Aires, CCA, 1992.

105-María Inés MORAES (éd.), *El arreglo de los campos*, Montevideo, Ministerio de Educación y Cultura, 2015.

106-Le *ius commune* autorisait cette situation. Ce droit privilégiait l'incorporation de l'individu dans la communauté et son implication politique envers elle, la nature de cette relation variant selon les régions. Voir Tamar HERZOG, « La vecindad: entre condición formal y negociación continua. Reflexiones en torno de las categorías sociales y personales », *Anuario del IEHS*, 15, 2000, p. 127-128. Eugenia NÉSPOLO, « La 'frontera' Bonaerense en el siglo XVIII un espacio políticamente concertado: fuertes, vecinos, milicias y autoridades civiles-militares », *Mundo agrario. Revista de estudios rurales*, 7-13, 2006, <https://www.mundoagrario.unlp.edu.ar/article/view/v07n13a08/1181>, affirme que le statut de milicien suffisait à prouver la domiciliation d'un homme dans un canton et son inscription dans la communauté.

527 du montant de sa contribution financière pour l'exécution du projet¹⁰⁷. Non
 528 seulement cette communauté parvint à exposer sa vision politique de l'organisation
 529 des campagnes à travers des représentants et des émissaires de la municipalité, mais
 530 elle sut aussi le faire à des moments clés, en formalisant ses plaintes pour être audible
 531 auprès du vice-roi.

532 Cette micro-analyse du phénomène de découpage du territoire hispanique livre plu-
 533 sieurs enseignements. Les nouveaux juges ruraux, enfantés selon l'historiographie
 534 par le réformisme bourbonien, ne furent le résultat ni d'une décision politique venue
 535 d'en haut ni d'une résistance populaire, mais celui des insuffisances de la législation.
 536 Des négociations entre la communauté d'habitants et le vice-roi conduisirent à les
 537 instituer. Après avoir consulté son commandant dans la région, ce dernier intima à la
 538 municipalité de Santa Fe, où certains concepteurs du projet étaient employés, l'ordre
 539 de le mettre en œuvre. La création des juges *pedáneos* ne fut pas anticipée par les
 540 autorités madrilènes ou vice-royales, mais elles ne les considérèrent pas moins utiles
 541 et compatibles avec le répertoire institutionnel à disposition de la monarchie.

542 Les réussites politiques de ces chefs de foyer ruraux de Coronda font écho
 543 aux propos de Zacarías Moutoukias : « Ces interventions, depuis les plus petites
 544 jusqu'à celles d'importance politique et sociale majeure, demandent des ressources
 545 spécifiques. La plus précieuse est sans doute la capacité de trouver dans les struc-
 546 tures administratives les dérogations – infimes ou substantielles – qui assurent une
 547 position, le dénouement d'un procès ou encore qui favorisent les affaires¹⁰⁸. »
 548 L'analyse des tractations qui précédèrent la création des juges *pedáneos* en 1789
 549 prouve donc l'existence d'institutions légales – et légitimes – qui ne résultèrent pas
 550 seulement de la mise en application de lois inspirées et dictées par les autorités
 551 monarchiques. Cette fonction vit le jour à l'issue d'un processus négocié entre trois
 552 acteurs principaux : les habitants établis à Coronda, la municipalité de Santa Fe et le
 553 vice-roi¹⁰⁹.

554 Ces communautés intermédiaires jouèrent un rôle important dans la régu-
 555 lation de la vie des campagnes. Elles s'illustrèrent en tant que miliciens, soldats,
 556 cultivateurs (toujours armés), collecteurs des dîmes, éleveurs puis, enfin, juges
 557 auxiliaires ou représentants municipaux dépêchés devant le vice-roi. Le découpage
 558 des nouveaux districts fut le fruit de la pratique territoriale de ces acteurs. Les
 559 cultivateurs dans leurs fermes, les familles installées entre deux rivières ou autour

107-AGSF, Expedientes civiles, CXLIX, f. 33-34, 26 mai 1800 : consulté en 1800 sur la manière de financer des renforts armés pour assister les juges ruraux, le vice-roi Avilés argua que les plus riches devaient contribuer en priorité au vu de leur intérêt à « exterminer les voleurs ».

108-Zacarías MOUTOUKIAS, « Des liens sociaux à l'ordre politique. Réflexions pour une approche relationnelle des institutions », *Caravelle*, 101, 2013, p. 111-132, ici p. 121.

109-Le vice-roi s'efforçait en parallèle d'asseoir son autorité sur les municipalités : en 1791, il confisqua le droit de nomination des juges ruraux à Santa Fe. Les élites de la ville et les habitants moins influents ne semblèrent pas en prendre ombrage, puisqu'ils en firent un interlocuteur privilégié de leurs demandes.

560 d'un oratoire ou d'une chapelle parvinrent à transposer juridiquement et institution-
 561 nellement leurs expériences et leurs savoirs en créant des cantons (*partidos*) qui
 562 prendraient plus tard le nom de départements¹¹⁰. Cette expérience semble indiquer
 563 que les habitants des campagnes ne patientèrent pas jusqu'aux révolutions hispano-
 564 américaines pour se politiser¹¹¹. Sans aucun doute cet épisode doit-il inviter les
 565 historiens à sonder les racines d'un monde rural inventif, dynamique et histo-
 566 riquement politique et politisé, au risque de se laisser aveugler par le récit des
 567 indépendances.

Darío G. Barrera
 ISHIR, CONICET / CEHISO UNR, Rosario, Argentine

Traduction de Sébastien Malaprade



110-Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, « district » et « département » sont interchangeables dans la langue des agents hispaniques. Ce n'est pas le cas en France, où le terme de « département » acquiert une signification spécifique avec la Révolution française. Voir Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du 18^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1989.

111-Antonio ANNINO, *Silencios y disputas en la historia de Hispanoamérica*, Bogota, Universidad externado de Colombia, 2014.